Le Journal de Gauriac

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL D'INFORMATION ET D'EXPRESSION DES HABITANTS DE GAURIAC

Numéro 78 — Octobre novembre décembre 2008

www.gauriac.fr

La rentrée

Robert BALDÈS

Comme chaque année la rentrée scolaire est aussi pour beaucoup le retour de quelques semaines de repos bien mérités. L'été parfois capricieux s'essouffle. Le début de l'automne ensoleillé apporte aux raisins de nos Côtes de Bourg une qualité supplémentaire inespérée que l'on devrait retrouver dans nos verres si maintenant tout se passe bien jusqu'à la cave. Le retour des vacances est un moment propice à la relance de nos actions quotidiennes. Reprise des activités culturelles et sportives pour les enfants et les adultes. L'activité professionnelle redémarre, parfois ce sont les bouchons oubliés qui recommencent pour ceux qui vont à Bordeaux.

Les petits écoliers, leurs parents, les professeurs des écoles et les agents communaux ont pu découvrir que de nouvelles portes et fenêtres ont envahi l'école. Confort et économie d'énergie sont donc au rendez-vous pour cette rentrée 2008. Au cours de l'été la cuisine de la cantine a été équipée d'un nouveau lave-vaisselle. La campagne de peinture destinée à entretenir notre patrimoine communal a offert une nouvelle jeunesse à la grille extérieure qui en avait bien besoin. Des jeux de cour aux normes de sécurité sont attendus dans les semaines à venir.

Des travaux de voirie sont programmés pour ce dernier trimestre, notamment suite aux dégâts de l'orage de mai dernier. À quoi il faut rajouter quelques améliorations des voies communales ici ou là. A noter que suite à notre demande, la commune vient d'être reconnue en catastrophe naturelle par arrêté interministériel, ce qui permet aux habitants sinistrés de bénéficier de l'intervention des assurances.

Suite en page 3 ►►►

Sommaire

2 Mémento
3 INFOS MUNICIPALES
École
4 Cave Cazes,
Atelier Parent/enfant
5 Listes électorales
6 L'affaire du sous-préfet
7 Bureau de vote,
Lettre de Gauriac
8 Commissions municipales
9 CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 juin
Séance du 27 juin
Séance du 15 juillet
12 État civil
13 ASSOCIATIONS
Culture et Loisirs
Gymnastique
14 LOISIRS
Impressions de vacances
15 Détente
16 À la bibliothèque
16 MÉMOIRE DU VILLAGE
L'école en 1847 et 1848
18 Cascaillou
AGENDA

Directeur de publication
Robert BALDÈS

Responsable de rédaction
Raymond RODRIGUEZ

Comité de rédaction :
Bernard CHERY
Jean-Louis LANGELOTTI
Armande MONTION
Sandrine NUEL
Valérie PIRRONE
Jeannine POUILHE

Dimanche 12 octobre 10 h à 18 h Pré communal

JOURNÉE VERTE d'automne - p. 13

MAIRIE de GAURIAC

Tél. 05 57 64 80 08 - Fax 05 57 64 89 13

Secrétariat ouvert au public :
le lundi de 15 h 30 à 19 h 00,
le mardi, le jeudi, le vendredi de 9 h à 12 h 30
Urgences de nuit : le numéro de l'adjoint d'astreinte vous sera communiqué par le répondeur.

mairie@gauriac.fr ▪ www.gauriac.fr

URGENCES MÉDICALES : 15
POMPIERS : 18 ou 05 57 68 40 18
GENDARMERIE : 17 ou 05 57 42 00 18

HÔPITAL DE BLAYE : 05 57 33 40 00

EDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 333 033 (prix appel local)
GDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 433 033 (prix appel local)
FRANCE TÉLÉCOM DEPANNAGE : 10 13

ANPE Blaye : Av. Paul Tardy - 05 57 42 65 65 (Fax 05 57 42 12 43) ou 3614 ANPE ou www.anpe.fr ouverte le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 16h30 et le jeudi de 8h45 à 12h45.

SOUS-PRÉFECTURE : 05 57 42 61 61
DOUANES : 05 57 42 04 24
TRIBUNAL D'INSTANCE : 05 57 42 10 95
CENTRE des IMPOTS : 05 57 42 66 70 (Fax 05 57 42 66 75) ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h à 17h (fermeture du guichet recouvrement à 16h)
ÉQUIPEMENT : 05 57 42 62 10
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : 05 57 94 06 80

CABINET MÉDICAL
Médecins :
Pierre BOUILLAUD et Jean-Yves BOUYÉ - 05 57 64 86 05
Infirmières :
Rolande GUICHENEY et Anne Véronique RAKOTOJOELY - 05 57 64 82 82
Chirurgien dentiste :
Chantal MAZE SPINEC - 05 57 64 93 80

MEDECIN DE GARDE : renseignement au **15**

PHARMACIE : Paul ADOLPHE - 05 57 64 86 11

PHARMACIE DE GARDE : 05 57 43 55 18

MARCHÉS
BLAYE : mercredi et samedi matin - **BOURG** : 1er et 3ème mardi du mois : place du district - dimanche matin : sous la halle - **BRAUD et St LOUIS** : marché aux primeurs et légumes : lundi, mercredi, vendredi à 18 h - **GAURIAC** : jeudi matin - **PUGNAC** : mercredi matin - **St ANDRE** : Jeudi et samedi matin - **St CHRISTOLY** : dimanche matin

CINÉMA Le Monteil à Blaye
05 57 42 90 31 : programmes sur répondeur

DÉCHETTERIES de SAINT GERVAIS (05 57 43 65 50) et de SAINT PAUL (05 57 42 81 51)
- Du 1/02 au 31/10 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Du 2/11 au 31/01 : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
- Fermées les dimanches et jours fériés.

BAC BLAYE - LAMARQUE : 05 57 42 04 49
et 3615 INFOS33

AUTOBUS Citram : Renseignements 05 56 43 68 43

FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE (animaux) : 7J/7 de 9h à 12h et de 14h à 18h - Tél. 05 57 64 73 30 ou 06 07 12 17 39

PERMANENCES

► **À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Bourg**
8, au Mas - Tél. 05 57 94 06 80
La Clé des Champs : consultation d'offres d'emplois, accès Internet, sans RDV. Les lundis de 14h00 à 17h00.
A.N.P.E : entretiens individuels sur convocation, le lundi.
Centre Intercommunal d'Action Sociale : le jeudi de 9h30 à 12h00 et le mardi de 14h à 17h sans RDV.
Conciliateur juridique : le mercredi matin sans RDV.
Maison de la Solidarité et de l'Insertion : assistante sociale du régime général (Conseil Général), le mardi matin sur RDV au 05 57 42 02 28.
Mutualité Sociale Agricole : assistante sociale, le jeudi matin sur RDV au 05 57 94 08 84.
C.R.A.M.A. (Caisse Régional d'Assurance Maladie d'Aquitaine) : assistante sociale, le 2ème lundi du mois de 9h00 à 12h00 sur RDV au 05 56 11 68 89.
Mission Locale (antenne de Bourg) : pour les 16 à 25 ans le lundi, mardi et mercredi matin sur RDV au 05 57 94 06 80. Le mardi après-midi sans RDV.
C.I.V.I.S. : entretien pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, le jeudi a-m sur RDV au 05 57 42 89 75.
Point Accueil Écoute Jeunes : psychologue clinicienne, les jeudis de 14h00 à 17h00 sur RDV au 05 56 44 50 99.
PACT habitat : conseil en amélioration de l'habitat, le 2e mardi du mois de 14h00 à 16h00 sans RDV ;
C.A.U.E. : architecture et Urbanisme, le 2ème mardi du mois de 11h00 à 12h00 sur RDV au 05 56 97 81 89 ;
Espace Gestion Nord-Gironde : conseils en création et reprise d'entreprise. Les mercredis de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00. Sur RDV au 05 57 51 77 64.

► **À la MAISON DES SERVICES AUX PUBLICS de Blaye**
32, rue des maçons
Caisse d'allocations Familiales (CAF) : le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h
Assurance Maladie (CPAM) : du lundi au vendredi de 8h à 17h00
Conseils juridiques : se renseigner au 05.57.42.82.72

AUTRES SERVICES
Circulation Routière : 08 26 02 20 22 ou réponses personnalisées 05 56 96 33 33
Perte de Carte Bancaire : 08 36 69 08 80
Perte de chéquier : 08 37 68 32 08
Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit)
Sida Info service : 0800 840 800 (gratuit d'un fixe)
Drogues, alcool, tabac info service : 113 (gratuit)
Alcooliques anonymes : 05 56 24 79 11
Croix-Rouge écoute : 0800 858 858 (gratuit d'un fixe)
SOS Amitié : 05 56 44 22 22
Accueil sans abri : 115 (gratuit)
Femmes Info service (violences conjugales) : 01 40 33 80 60

Le prochain numéro régulier du Journal de Gauriac paraîtra début janvier 2009. Pour pouvoir être insérés vos lettres, articles ou photographies doivent parvenir en Mairie le 31 décembre 2008 au plus tard. Les personnes désirant s'exprimer mais ne souhaitant pas écrire un texte peuvent demander la visite d'un membre du comité de rédaction.

École
Vive la rentrée

Durant l'été des travaux de réfection des menuiseries de l'école ont été réalisés (portes et fenêtres).

Du gazon a été semé dans l'enceinte de la cour de l'école, les tracés des jeux ont été repeints ainsi que les grilles de l'école.

Nous espérons pouvoir prochainement agrémenter cette cour d'école de quelques structures de jeux extérieurs.

Au grand contentement des élèves, des parents d'élèves et de l'équipe enseignante 2008/2009 composée de :

- Isabelle PROLONGEAU - ATSEM Élodie ALARY pour la classe PS/ MS maternelle

- Sandrine NUEL (directrice)- ATSEM Françoise DUBREUIL pour la classe GS/CP

- Didier MORA pour la classe des CE1/CE2 remplaçant.

Rosiane COUDOUIN

De gauche à droite : Françoise Dubreuil, Didier Mora, Élodie Alary, Isabelle Prolongeau (Sandrine Nuel est absente sur la photo).

SMICVAL du Libournais Haute-Gironde
Composteurs gratuits

Les permanences pour la distribution gratuite des composteurs individuels sont organisées tous les mercredi après-midi de 14 h à 17 h aux lieux suivants :

- pôle environnement, 8 route de la pinière à St Denis de Pile ;
- site du SMICVAL, 1 la côte rôtie à St Girons d'Aiguevives.

Les administrés doivent se munir d'un justificatif de domicile.

◄◄◄ *Suite de la page 1.*

L'ouverture d'un nouveau commerce vient d'élargir le champ commercial de notre petite commune. Je souhaite donc à la cave CAZES et Fils, à cette famille qui se lance dans la viticulture et le commerce des vins de toutes les régions françaises, de trouver rapidement à Gauriac le meilleur développement possible de leurs nouvelles activités. Leur réussite sur ce créneau jusqu'à présent inexploité en Haute Gironde sera aussi le succès de tout un canton.

Avec la création de la Gabare une association « Les souffleurs de rêves » vient de naître avec pour objectif de proposer un peu plus de manifestations culturelles aux gauriacaises et aux gauriacais. J'en profite au passage pour remercier les nombreux bénévoles qui animent en permanence la vie de notre village tant sur le plan sportif, culturel que festif. C'est toute une convivialité que nous avons besoin de soutenir et de développer pour favoriser une ambiance conviviale, loin du stress, éloigné de l'agression et de la violence, au fur et à mesure ou tout conduit à nous rapprocher de la capitale girondine. Pourquoi ne pas imaginer une grande journée des associations du village durant laquelle nous pourrions tous nous retrouver et vivre ensemble une véritable journée à la campagne, loin des problèmes quotidiens des villes ?

Pour terminer, je tiens à remercier le nouveau conseil municipal et les employés communaux qui ont travaillé avec beaucoup d'énergie durant l'été pour atteindre les objectifs fixés dans les meilleures conditions.

Le Maire
Robert BALDÈS

Ouverture de la Cave Cazes et Fils

Samedi 20 septembre, la famille Cazes a inauguré son commerce

La Cave Cazes pendant l'inauguration

Les 150 personnes présentes ont pu découvrir une cave où les vins des Côtes de Bourg et de Blaye côtoient les plus prestigieuses appellations de Bourgogne (Beaune, Pommard, Chablis, Mercurey…), de la vallée du Rhône (Hermitage, Crozes Hermitage, Cornas, Châteauneuf du Pape, Gigondas…), de la vallée de la Loire (Vouvray, Sancerre, Pouilly fumé…), d'Alsace et de Champagne.

Le magasin propose aussi de la verrerie, des coffrets cadeaux et des paniers garnis.

Une « dégustation découverte » était organisée et il y en avait pour tous les goûts !

En effet, lors de cette soirée, tous les convives ont pu déguster un Vouvray pétillant, un Crémant d'Alsace, un vin blanc de pays des Côtes de Gascogne, ainsi qu'un Corbières et pour finir le Côtes de Bourg rouge du Château Cazes-Beyran (vin de la propriété).

Désormais,
Sébastien Cazes vous accueillera
du mardi au dimanche
de 9 h 00 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 18 h 30

Atelier Parent / Enfant
Reprise des activités

L'association LA C. L. E. F. DES CHAMPS en partenariat avec la Communauté de Communes, la mairie de Gauriac, le Réseau d'Écoute d'Aide et d'Appui aux Parents (R.E.A.A.P.), les enseignants et les parents d'élèves, propose aux parents du canton de Bourg un rendez-vous hebdomadaire à Gauriac.

Cet atelier gratuit a lieu **tous les vendredis, de 10 h à 11 h 30,** au préfabriqué.

L'objectif est de **permettre un temps d'échange privilégié avec son enfant et d'autres parents et enfants.**

Des ateliers organisés par les parents, en lien avec l'animatrice de cet accueil pourront être mis en place. Des professionnels de la petite enfance pourront être invités à répondre aux préoccupations des parents.

Nous vous remercions d'appeler au préalable au 05 57 68 39 39 pour vous inscrire.

D'autres ateliers sont organisés

- **Parents d'enfants en école primaire** à partir du mardi 30 septembre à 20 h 30 à Tauriac. Si besoin les enfants pourront être accueillis dans une autre salle (inscription au 05.57.68.39.39.)
- **Parents de collégiens** à partir du lundi 29 septembre à Bourg (inscription au 05.57.94.06.80)
- **Parents de lycéens** à partir du mardi 7 octobre à 20 h à Blaye (inscriptions au 05 57 94 06 80).

Inscription sur les listes électorales

Après le 31 décembre 2008 il sera souvent trop tard

En juin 2009 se dérouleront les élections Européennes
Pour voter à Gauriac en 2009, il faut :
- être inscrit sur la liste électorale de Gauriac ;
- être âgé d'au moins 18 ans la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

Inscription d'office pour les personnes atteignant l'âge de 18 ans

Les personnes atteignant l'âge de 18 ans entre le 1er mars 2008 et le 28 février 2009 seront inscrites d'office, sans faire de demande individuelle. Sont également inscrits d'office les jeunes ayant atteint 18 ans entre le 1er mars de l'année du scrutin et la veille du premier tour de scrutin.

Attention

1. Les fichiers utilisés pour l'inscription des jeunes de 18 ans pouvant être incomplets, il est préférable de se renseigner auprès de la mairie avant le 31 décembre 2007, pour vérifier que l'inscription a été effectuée.

2. Si un jeune souhaite être inscrit dans une autre commune que celle indiquée par l'INSEE pour l'inscription d'office (le domicile des parents est réputé être celui du jeune concerné pour cette inscription), il doit accomplir les formalités d'inscription volontaire.

Tout
sur Gauriac
www.gauriac.fr

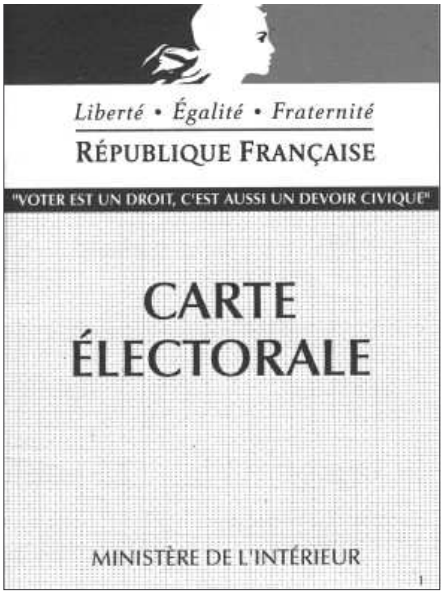

Inscription volontaire en cas de changement d'adresse ou de première inscription d'une personne de plus de 18 ans

Il faut se présenter à la mairie avec les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire d'inscription sur les listes électorales des citoyens français (disponible en mairie ou sur le site service-public.fr) ;

- une photocopie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) en cours de validité et présenter l'original ;

- selon le cas, un justificatif de domicile ou de résidence dans la commune ou un justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans ;

- si l'intéressé habite chez ses parents, une attestation des parents établie sur papier libre, certifiant qu'il habite chez eux, et un justificatif de domicile des parents.

Attention

Sauf cas particuliers, pour voter en 2008 l'inscription volontaire sur les listes électorales doit être faite avant le 31 décembre 2007.

Citoyens de l'Union européenne

Les citoyens de l'Union européenne résidant en France peuvent participer aux élections Européennes dans les mêmes conditions que les électeurs français, sous certaines réserves. Tous les renseignements sont disponibles en mairie.

Doivent être notamment fournis :

- le formulaire d'inscription sur les listes électorales pour les élections municipales ;

- les pièces justificatives exigées des citoyens français pour l'inscription sur les listes électorales : justificatif d'identité (passeport, carte nationale d'identité, titre de séjour) en cours de validité, justificatif de domicile ou de paiement des impôts locaux ;

- une déclaration sur l'honneur, qui varie selon l'élection, intégrée dans les formulaires d'inscription.

Pour tous, en cas de litige

Lorsqu'une personne a été oubliée ou radiée des listes électorales de manière injustifiée, elle peut saisir directement le juge d'instance jusqu'au jour du scrutin. Il faut s'adresser au **service d'accueil et d'information du tribunal d'instance**.

Services publics en Haute Gironde

L'affaire du sous-préfet de Blaye

Un poste vacant

Depuis la mi-janvier 2008 l'arrondissement de Blaye n'a plus de sous-préfet. Certes les services administratifs de la sous-préfecture de Blaye continuent apparemment de fonctionner et peu d'usagers ont eu le sentiment de souffrir de cette absence. Elle n'est pourtant pas sans conséquence sur notre vie, les gauriacais le savent bien.

Si, en 2006, les carrières de Perrinque furent comblées sous huit maisons menacées d'effondrement, c'est beaucoup grâce à l'efficacité de l'intervention du nouveau sous-préfet de l'époque, M. Crechet, qui avait obtenu que l'État accepte enfin, après 17 ans de tergiversations, de participer au financement des travaux. Ce n'est qu'un exemple, mais il illustre parfaitement le rôle que joue un sous-préfet de terrain, proche des préoccupations locales, sur la vie quotidienne des uns et des autres. En fait, les élus locaux font appel à lui très fréquemment.

Comment fait-on depuis 10 mois ? Comme on peut.

C'est le sous-préfet de Libourne qui assure l'intérim. Bien qu'il soutienne que cela ne change rien pour nous, on constate que ses services sont difficiles à joindre et que les rares contacts deviennent anonymes et très administratifs. Il l'a avoué lui-même, en début d'été devant l'association des maires du Canton de Bourg : depuis qu'il administre deux arrondissements à la fois il faut que ses services et lui-même travaillent « autrement ».

L'absence de sous-préfet n'est pas un événement isolé.

Cela devient une habitude

La méthode du poste vacant, nous connaissons bien. C'est ainsi que la perception de Bourg a perdu son percepteur. Son poste, d'abord vacant, a ensuite tardé à être pourvu… tellement tardé que l'on nous annonce maintenant que le poste est supprimé et que c'est le percepteur de Blaye qui le remplace. Même cause, mêmes effets, personnel débordé, il ne peut plus faire son travail correctement. Encore une fois ce sont les usagers et les collectivités qui sont lésés.

Toujours dans la même logique Rachida Dati, ministre de la Justice, a annoncé, il y a quelques mois la fermeture du tribunal d'instance de Blaye. Les justiciables devront se déplacer à Libourne et tant pis pour ceux qui n'ont pas les moyens de se déplacer, aucun transport en commun n'existe entre les deux villes. Et que dire de notre hôpital de proximité dont l'existence est sans cesse remise en cause et nécessite une attention de tous les instants pour que nous le conservions. Que dire des bureaux de Poste qui ferment les uns après les autres dans nos villages. Nous avons pour l'instant gardé le nôtre mais pour combien de temps et à quel prix. Ses services se dégradent de jour en jour et il est hébergé quasi gratuitement par la commune. Petit à petit, lentement mais sûrement, les services publics se désengagent des territoires ruraux sans pour autant être plus efficaces en milieu urbain.

Dans ce contexte l'absence de nomination d'un sous-préfet à Blaye n'est que le signe avant coureur de la suppression de ce poste. Quand le secrétaire d'État aux collectivités locales annonce : *«Il n'est absolument pas question de supprimer la moindre sous-préfecture en milieu rural»,* il joue sur les mots. Bien sûr les guichets du bâtiment de la sous-préfecture resteront ouverts quelques années en attendant d'être complètement vidés de leurs fonctions. Puis, quand ils seront devenus des coquilles vides, ils seront fermés au nom de la « modernité ». La présence effective d'un sous-préfet est la garantie que ses services administratifs continuent de fonctionner.

La réaction des élus

Au début de l'été Philippe PLISSON, notre député, a appelé à la création de l'Association de défense des services publics en Haute Gironde. Les élus de Gauriac, unanimement, ont soutenu cette initiative et ont participé à ses actions, comme beaucoup d'autres élus de Haute Gironde. Pourtant, le 3 juillet dernier, lors de la réunion publique tenue à Saint André de Cubzac, on remarquait quelques absents qui ne voulaient pas se compromettre avec les amis politiques du député.

Début septembre Denis BALDES et Xavier LORIAUD, respectivement Maire et Conseiller Général de Blaye, ont occupé symboliquement la sous-préfecture de Blaye et appelé à la création d'un Mouvement pour la nomination d'un sous-préfet à Blaye. Les élus de Gauriac, unanimement, ont soutenu cette initiative, comme beaucoup d'autres élus de Haute Gironde. Pourtant, le lendemain 11 septembre, lors d'une réunion d'élus tenue à Blaye, on remarquait quelques absents qui ne voulaient pas se compromettre avec le duo blayais

►►►

Denis BALDES et Xavier LORIAUD lors de l'occupation de la sous-préfecture de Blaye le 10 septembre dernier. Les caméras de France 3 étaient là en direct.

◄◄◄

Dans les deux cas beaucoup d'élus, et c'est heureux, ont manifesté leur soutien comme ceux de Gauriac mais, curieusement, les absents n'étaient pas les mêmes.

Dans les deux cas, il faut le reconnaître, la protestation des élus est restée très formelle, tout au moins pour l'instant (audiences obtenues ou non auprès du Préfet, dépôt ou lancement de pétitions plus ou moins discrètes, interpellation du ministre de l'Intérieur). Jamais la population n'a encore été vraiment appelée à agir, pas plus d'ailleurs qu'elle n'a pris en charge elle-même des initiatives.

Pire, voici maintenant que certains élus se chamaillent à coups de lettre ou par presse interposée pour savoir qui dirige ce mouvement. Comme si le plus important était de savoir qui est le chef, de faire parler de soi, de recevoir par avance les éventuels lauriers d'une hypothétique victoire. Pendant ce temps c'est la Ministre de l'intérieur, de l'outremer et des collectivités locales qui doit bien se marrer. Pendant le stupide combat des chefs elle peut, en toute tranquillité, supprimer le poste de sous-préfet de Blaye.

Il est temps d'arrêter cette machine à perdre et qu'un mouvement unisse non seulement tous les élus mais aussi et d'abord toute la population pour que la Haute Gironde ne devienne pas le désert en services publics qui se prépare.

Raymond RODRIGUEZ

Pétition(s)

La pétition du Mouvement pour la nomination d'un sous-préfet à Blaye est disponible à la Mairie où vous pouvez venir la signer et en retirer des exemplaires.

La pétition de l'Association de défense des services publics en Haute Gironde, qui a circulé en début d'été, a déjà été remise au Préfet.

Le bureau de vote Déménage

Désormais nous voterons à La Gabare

Le siège du bureau de vote de la commune est désormais situé dans la salle polyvalente La Gabare au 48 lieu-dit Francicot Nord. Cette salle spacieuse et agréable permettra aux opérations électorales de se dérouler dans les meilleures conditions. Finies donc les attentes et finis les itinéraires hasardeux dans l'exigu hall de la mairie.

Les cartes d'électeur ne seront modifiées que lors de la prochaine révision des listes électorales. Pour la prochaine élection seules celles des nouveaux inscrits porteront la nouvelle adresse.

Pour les prochaines élections, qui sont, en principe, les élections Européennes en juin 2009, vous irez donc voter à La Gabare.

Lettre de Gauriac

C'est parti !

Avec un peu de retard les deux premiers numéros de la Lettre de Gauriac sont parus et, évidemment, la pompe étant amorcée d'autres vont suivre. Par nature sa publication est irrégulière.

La Lettre de Gauriac est transmise par messagerie électronique, elle complète à la fois le journal de Gauriac que vous avez entre les mains et le site Internet de la commune www.gauriac.fr.

Pour que la prochaine Lettre de Gauriac arrive automatiquement dans votre boîte à lettre électronique il suffit d'envoyer un court message à

communication@gauriac.fr.

www.gauriac.fr

Commissions municipales

Le Journal de Gauriac n° 76 avait publié la liste des animateurs des commissions municipales à la suite des dernières élections municipales. Voici maintenant leur composition. Si vous souhaitez aujourd'hui faire partie d'une commission qui prépare le travail du Conseil municipal sachez qu'il n'est pas trop tard. Il suffit simplement de le faire savoir au secrétariat de la mairie ou d'en parler à un conseiller municipal.

ACTION SOCIALE
Christiane SOU
Robert BALDES - Josiane BROSSARD - Rosiane COUDOUIN - Alain LECONTE - Gisèle SOU

APPELS D'OFFRES
Robert BALDES
Titulaires : René ARRIGHI - Christiane SOU
Suppléants : Michel LECRENAIS - Jean-Christophe MARMEY- Raymond RODRIGUEZ

BÂTIMENTS
René ARRIGHI
Robert BALDES - Alain DUPOUY - Yvon GERBAUD - Patrick GIRARDIN- Jean-Christian GUERIN - Louis GUIRAUD - Jean-Paul JAUBERT - Philippe LAMBOUR - Jean-Louis LANGELOTTI - Gérard MARCHAND - Francis RICHARD - Christian SCHMAUCH

CIMETIÈRE
Christiane SOU
René ARRIGHI - Jean-Marie ARRIVE -Paulette BONSON - Josiane BROSSARD - Jean-Louis DUMEYNIEU - Raymonde JORE - Patrice LOTTIER - Jean-Christophe MARMEY - Gisèle SOU

COMMUNICATION
Raymond RODRIGUEZ
Bernard CHERY - Jean-Louis LANGELOTTI - Armande MONTION - Sandrine NUEL - Valérie PIRRONE - Jeannine POUILHE

CULTURE - BIBLIOTHEQUE
Sandrine NUEL
Bernadette BALDES - David De SOUZA - Vincent DUPOUY - Raymond RODRIGUEZ - Gisèle SOU

ÉCOLE - CANTINE - GARDERIE
Rosiane COUDOUIN
Robert BALDES - Bernadette BEN LAHOUCINE - Valérie PIRRONE - Aurélie SOU - Christiane SOU - Gisèle SOU

ÉCONOMIE LOCALE
Robert BALDES
Christophe BALDÈS - Jean-Louis GUIRAUD - Valérie PIRRONE - Raymond RODRIGUEZ - Aurélie SOU

ÉGLISE
Christian SCHMAUCH
Robert BALDES - Christiane SOU - Gisèle SOU -Françoise BRARD

ENVIRONNEMENT
Alain DUPOUY
Danielle DEJOUE - Jean-Louis GUIRAUD - Catherine GAURIER - Francis MONTION Christian SCHMAUCH - Christiane SOU - Gisèle SOU

FÊTES ET CÉRÉMONIES
Gisèle SOU
Josiane BROSSARD - Alain DUPOUY - Jean-Louis GUIRAUD - Jean-Louis LANGELOTTI - Francis RICHARD - Valérie PIRRONE - Anne-Marie SCHMAUCH - Aurélie SOU - Gisèle SOU

FINANCES
Robert BALDES
Marcelle BLANC - Philippe LAMBOUR - Christian SCHMAUCH Tous les Conseillers municipaux

FLEURISSEMENT
Jean-Marie ARRIVÉ
René ARRIGHI - Jean-Guy BERTAUD - Paulette BONSON - Catherine GAURIER - Raymonde JORE - Bernadette JOUIN - Patrice LOTTIER - Pierre MERLE - Armande MONTION - Christiane SOU - Gisèle SOU

IMPÔTS DIRECTS
Titulaires : René ARRIGHI - Jean-Marie ARRIVE - René BARRAU - Bernadette BEN LAHOUCINE - Marcelle BLANC - Joël BAYARD (Comps)
Suppléants : Lylia JOINAU - Jean-Louis LANGELOTTI - Jean-Christophe MARMEY - Marie-Joëlle MELI - Pierre Maurice MERLE - Françoise BOUNAUD (Comps)

PLAN LOCAL D'URBANISME
Raymond RODRIGUEZ
René ARRIGHI - Jean-Marie ARRIVE - Christophe BALDES - Robert BALDES - Claude DEJOUE - Marcelle BLANC - Anne GAYET - Aldric GAYET - Jean-Paul JAUBERT - Alain LECONTE - Francis MONTION - Christiane SOU - Gisèle SOU - Romain SOU - Richard VANRENTERGHEM

RISQUES NATURELS
Alain DUPOUY
Robert BALDES - Raymonde JORE

SALLES MUNICIPALES
René ARRIGHI
Michel LECRENAIS - Francis RICHARD

TOURISME
Gisèle SOU
Raymond RODRIGUEZ

URBANISME
Christiane SOU
Claude DEJOUE - Aldric GAYET - Catherine GAURIER - Alain LECONTE - Michel LECRENAIS - Christian SCHMAUCH

VIE ASSOCIATIVE (sports, loisirs) **- Michel LECRENAIS**
Rosiane COUDOUIN - Jean-Louis LANGELOTTI - Michel LECRENAIS - Daniel SEGUIN - Gisèle SOU - Les présidents des associations et des clubs sportif

VOIRIE
Christian SCHMAUCH
Jean-Christophe MARMEY - Robert BALDES - Catherine GAURIER - Michel JORE - Christian JOUIN - Alain LECONTE - Jean-Christophe MARMEY - Christiane SOU - Romain SOU

Conseil municipal Séance du 23 juin 2008

Présents : Robert BALDÈS, Raymond RODRIGUEZ, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, , Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, Alain DUPOUY, Josiane BROSSARD, Michel LECRENAIS.
Absents excusés : René ARRIGHI pouvoir à C. SOU, Rosiane COUDOUIN pouvoir à V. PIRRONE, Sandrine NUEL pouvoir à R. RODRIGUEZ, Christian SCHMAUCH
Sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité.

Avant l'ouverture de séance Monsieur le Maire informe les conseillers de la naissance de Rosa le 16 juin dernier. Le Conseil présente ses félicitations aux parents : Sandrine NUEL et David De SOUZA.

R. ARRIGHI est hospitalisé depuis jeudi soir, il faut prévoir son remplacement car il occupe un poste important avec de multiples charges. Les agents de la commune, ont une excellente connaissance des besoins journaliers et font face sans problème aux travaux en cours, y compris dans les bâtiments. Les conseillers souhaitent un prompt rétablissement à René.

Remplacement des portes et fenêtres de l'école
Robert BALDÈS

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 juin dernier. Deux offres seulement ont été reçues. Après étude, ces devis ils s'avèrent incomplets. J.-C. MARMEY, membre de la commission, a reçu une troisième entreprise les jours suivants. L'entrepreneur soulève un nouveau problème concernant l'ouverture des portes qui doit s'effectuer sur l'extérieur, pour des raisons de sécurité. Dans ce cas les contrevents pourraient devenir gênants. La qualité des portes, et plus particulièrement du vitrage, devrait alors en tenir compte.

En l'absence de R. ARRIGHI, J.-L. GUIRAUD prend le dossier en charge. Il sollicitera l'avis du Président de la Commission de Sécurité de la Sous-préfecture de Blaye sur le problème que soulève l'ouverture des portes. Il va réaliser un état des lieux et représentera le dossier de consultation des entreprises aux artisans afin d'avoir des devis beaucoup plus explicites et conformes aux besoins.

R. BALDÈS craint de devoir changer également les boiseries. Toutes ces modifications pourraient avoir des conséquences financières. Il n'est pas possible aujourd'hui de décider de ces travaux et pratiquement impossible de passer la commande avant le 14 juillet. Il est donc préférable de prévoir le remplacement des ces portes et fenêtres pendant les vacances de Toussaint ou de Noël qui se fera en plusieurs étapes si leur coût dépasse les prévisions. Un conseil aura lieu en septembre afin d'étudier de nouveau ce dossier.

R. BALDÈS propose que M. LECRENAIS membre de la commission « salles de la commune » supplée René ARRIGHI pendant son absence pour l'état des lieux et les démarches lors des locations de salles.

J.-L.GUIRAUD a pris rendez-vous pour jeudi matin 8h15 à La Gabare avec le plombier pour régler le problème de climatisation. Il faut demander à l'agent communal d'être présent si possible. R. BALDÈS sera également au rendez-vous ainsi que M. LECRENAIS.

Subvention aux Restaurants du Cœur
Christiane SOU

Le centre de distribution de Bourg accueille quelques bénéficiaires de la commune. Le conseil décide d'octroyer une subvention aux « Restaurants du Cœur » d'un montant de 50 €. Cette somme sera prélevée au compte 6574 du budget primitif 2008 de la commune.

Révision de certains loyers
Christiane SOU

En application du nouvel indice de référence des loyers le Conseil décide d'appliquer l'augmentation de 1,81% du montant hors charges des logements sociaux à compter du 1er juillet 2008.

Immeuble Duong
Logement 1 : 256,61 €
Logement 2 : 316,31 €
Logement 3 : 337,06 €
Logement 4 : 365,10 €
Logement 5 : 256,61 €
Logement 6 : 257,16 €

Immeuble Dupont
Logement 1 : 424,86 €
Logement 2 : 499,08 €

Institut de beauté
356,33 € comme convenu lors de la signature du contrat de location en date du 2 juin 2007.

Remise à disposition d'une concession de cimetière
Christiane SOU

Par délibération du 7 juin 2002 la concession de l'ancien cimetière portant le n° 85 a été rétrocédée à la commune à charge pour elle de la remettre en état. Il convient maintenant de fixer les conditions dans lesquelles elle pourra être mise à la disposition du public.

Le conseil, décide qu'outre les charges habituelles de l'acte de concession, le nouveau concessionnaire versera dans la caisse municipale, à titre de frais de remise en état et de plus value, une somme de 2 000 €.

V. PIRRONE s'informe sur la réglementation pour la mise à disposition d'une concession perpétuelle. **C. SOU** explique qu'à Gauriac les concessions sont effectivement perpétuelles. Dans le cas de constat d'abandon effectif (délabrement de l'édifice, envahissement par des végétaux) fait par une commission et après avoir fait des recherches sur la famille du concessionnaire par affichage à la porte du cimetière ainsi que par voie de presse par exemple, il est possible pour la commune de récupérer le caveau, de le remettre en état, de le vider pour le mettre à la disposition d'un nouveau concessionnaire.

Acquisition d'un terrain au lieu-dit La Plaine de la Mayanne
Robert BALDÈS

Une promesse de vente à la commune a été signée le 12 avril 2008 par le propriétaire d'une parcelle section AK n°553 pour une superficie de 5078 m² au prix de 6 000 €. À proximité du gymnase et du préfabriqué cette zone boisée, déjà entretenue par la commune et utilisée lors de certaines manifestations et plus particulièrement pour la fête du village, permettra d'avoir un espace supplémentaire disponible pour les Gauriacais. Cette dépense est prévue au budget primitif. Le Maire es autorisé à signer l'acte de vente.

Décisions budgétaires modificatives
Robert BALDÈS

Subvention école de VTT. Celle-ci a été oubliée lors du vote du budget primitif, il est attribué une subvention de 300 €.

R. RODRIGUEZ remarque que l'école de VTT fonctionne bien que c'est une activité dynamique comme le basket sur Gauriac

Cadence d'amortissement PLU
Robert BALDÈS

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la

Celle-ci est définie, suite à la demande du Trésor Public.

Valeur d'origine (2007): 15 930,22 €

Amortissement de 2008 à 2012 : 3 186,00 €

Annulation de délibération : provision
Robert BALDÈS

Le conseil décide d'annuler la délibération du 4 avril 2008 concernant les provisions.

Marché travaux de voiries
Robert BALDÈS

Un premier point est fait sur le projet du parking de la Gabare qui demande une nouvelle réflexion. L'implantation d'un espace de jeux pour les enfants, indispensable pour leur sécurité, tel qu'il est prévu aujourd'hui, pose un problème d'accessibilité. Le portail bloquerait l'issue de secours et occasionnerait une gêne pour les utilisateurs, plus particulièrement pour les traiteurs lors de la manutention du matériel.

V. PIRRONE pense que les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents lors des manifestations. Il faut cependant prendre toutes les précautions nécessaires et peut être prévoir un portail plus haut. **R. BALDÈS** après en avoir débattu sur place avec **J.-L.GUIRAUD** qui a conçu un plan informatisé, propose de changer la configuration du jardin pour enfants. Il prévoit des potelets entre le parking et le grillage afin d'éviter que les voitures le dégradent en manœuvrant. Il souhaite prendre conseil auprès du Président de la commission de sécurité de la Sous-préfecture de Blaye. **J.-M. ARRIVÉ** attend le plan définitif de cet aménagement pour organiser les espaces verts. **R. BALDÈS** propose de réunir les commissions fleurissement, bâtiments et voirie afin de peaufiner ce dossier avant de lancer les travaux.

Il est urgent aujourd'hui de réparer, avant l'hiver, les routes endommagées par l'orage du 28 mai dernier. Une demande « exceptionnelle » au titre de la DGE a été déposée à la Sous-préfecture. Une seconde sollicitation d'aide sera faire auprès du Conseil Général dès que possible.

Le conseil donne son accord pour lancer le marché de voirie pour :

- **dégâts suite à l'orage** VC 6 de Grillet, VC 19 du Lavoir, VC 4 de la Garenne, VC 8 de la Vierge, VC 17 de Perrinque, (devis de la DDE de 24 900 € HT, 29 780,40 € TTC)
- **travaux 2008** VC 4 de la Grolle, VC 105 de Laborde, VC 16 de Camp Haut, VC4 de la Garenne, eaux pluviales VC 1 de Francicot, (13 785 € HT, 16 486.86 € TTC)

R. RODRIGUEZ s'informe sur le problème d'écoulement des eaux devant le pressing. La canalisation doit être refaite par la SCREG répond **R. BALDÈS. J.-L. GUIRAUD** précise qu'après avoir rencontré les agents de la DDE les machines utilisées pour le parking ne sont de toute façon pas les mêmes que pour la voirie par conséquent il n'y aurait pas d'économies réalisées en groupant le parking et la voirie.

Changement du lieu du bureau de vote

Compte tenu de l'aménagement de la salle polyvalente « La Gabare », le conseil décide que le siège du bureau de vote de la commune de Gauriac sera ,à compter du 1er mars 2009, à la salle polyvalente au 48 lieu-dit Francicot Nord.

Nuisance sonore salle polyvalente

Le Maire a reçu une plainte d'un voisin de la salle polyvalente concernant le bruit tard dans la nuit lors d'une manifestation. Il y a plusieurs explications à ce problème (soulèvement de la laine de verre pour la sécher suite à l'orage, absence de groom sur la porte du sas). Ces points sont maintenant réglés.

Par contre la coupure systématique de la sonorisation lorsque les portes de secours s'ouvrent, alors qu'elles doivent demeurer fermées, ne fonctionne pas encore.

V. PIRRONE propose de contacter le fournisseur de ce matériel. Cette prestation ne fait pas partie du marché de travaux de la salle polyvalente répond **R. BALDÈS**, elle a été faite par l'agent technique de la commune à la demande de R. ARRIGHI et il semble qu'il y a encore un problème à solutionner. **J.-L. GUIRAUD** préconise de voir avec l'agent technique communal et si besoin de contacter un professionnel.

Photocopies couleur

Le nouveau photocopieur du secrétariat de la mairie est opérationnel. Il va se poser le problème des photocopies en couleur. Le coût est beaucoup plus élevé que le noir et blanc.

Le conseil décide que les copies en couleur pourront être réalisées pour les particuliers au tarif suivant :
1€ pour 1 copie A4
2€ pour 1 copie A3

La mairie n'a pas le droit de concurrencer les commerçants.

Pour les associations de la commune un système de code d'accès va être mis en place. Il permettra de comptabiliser le nombre de copies réalisées par chaque association. Les tirages en couleur leur seront facturés au prix coûtant et le montant déduit de la subvention octroyée chaque année par la commune. Ce service leur sera proposé lors d'une réunion avec les présidents des associations au mois de septembre, puis confirmé par écrit.

Tarif d'emplacement de vitrine en salle polyvalente

Le conseil décide que le prix d'un emplacement dans la vitrine de la salle polyvalente mise à la disposition des vignerons de la commune est de 20 € par an. Les sommes perçues seront encaissées à l'article 7336 « droits de place » du budget de la commune.

Communications

V. PIRRONE informe que l'installation du nouveau standard téléphonique est prévue pour les 1 et 2 juillet prochain.

V. PIRRONE fait part d'une proposition d'échange de terrain. La propriétaire serait prête à donner une parcelle en bordure de Gironde et le talus jouxtant sa propriété au lieu-dit Furt. **J.-M. ARRIVÉ** demande si cette partie est toujours en zone verte dans le projet du PLU ? **R. RODRIGUEZ** répond que le talus fait partie d'une zone boisée protégée et classée. Après débat ne donnera pas suite à cette proposition. L'entretien de la falaise serait une charge considérable pour la commune.

G. SOU rapporte un signalement pour le chemin des Coquines qui n'est pas nettoyé. **J.-M. ARRIVÉ** a contrôlé que le travail a été fait. Il semble que la personne qui a soulevé ce problème confonde avec un chemin privé.

J.-L. GUIRAUD demande où et quand est prévue l'installation du plan de la commune ? **J.-M. ARRIVÉ** propose de le fixer sous l'avant-toit de la Mairie, contre le mur, il pose la question des publicités qui ne sont plus d'actualité. Il pense qu'il serait bien d'avoir un panneau signalétique des viticulteurs à proximité de la vitrine mise à leur disposition à la Gabare. Il est décidé de faire poser le panneau le plus rapidement possible à l'endroit préconisé ci-dessus. Un plan neuf est disponible au secrétariat.

R. RODRIGUEZ demande les articles pour le futur journal de Gauriac qui est prévu pour début juillet

R. BALDÈS rappelle qu'il a été décidé en coordination de prendre une stagiaire du mois de septembre au mois de décembre pour un travail hebdomadaire de 35h00. Elle sera affectée plus particulièrement aux espaces verts. Compte tenu de la durée importante de ce stage, le conseil décide de lui octroyer une indemnité mensuelle de 300 € en récompense de son travail.

C. SOU signale que le permis de construire du futur acquéreur du terrain au ruisseau du Grenet est accordé. La signature de l'acte de vente devrait intervenir rapidement. **R. BALDÈS** rappelle que le prix de la vente sera affecté à l'investissement du projet du terrain de la Plaine.

R. BALDÈS demande que la mise en concurrence pour les 3 lampadaires (Serquin, La Carre, Le Breuil) soit réalisée rapidement pour être opérationnels à l'automne. Un élu signale que l'éclairage public au Rigalet et Vitescale reste allumé le jour. La panne a été signalée depuis vendredi répond **R.BALDÈS**.

Conseil municipal Séance du 27 juin 2008

Présents : Robert BALDÈS, Raymond RODRIGUEZ, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, Rosiane COUDOUIN, Jean-Christophe MARMEY, Alain DUPOUY, Josiane BROSSARD, Michel LECRENAIS, Gisèle SOU.
Absents excusés : Jean-Louis GUIRAUD à R.BALDÈS, Valérie PIRRONE pouvoir à R. COUDOUIN, René ARRIGHI, Sandrine NUEL, Christian SCHMAUCH.

Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Christiane SOU, Gisèle SOU, Rosiane COUDOUIN et Jean-Christophe MARMEY.

Conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil devait élire trois délégués et trois suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées. La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

Candidats :
- liste des délégués : Jean-Marie ARRIVE, Josiane BROSSARD, Robert BALDÈS ;
- liste des suppléants : Alain DUPOUY, Michel LECRENAIS, Jean-Christophe MARMEY.

Tous sont élus à l'unanimité.
Présents : Robert BALDÈS, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, Jean-Christophe MARMEY, Gisèle SOU, Sandrine NUEL , Valérie PIRRONE, Alain DUPOUY, Josiane BROSSARD, Michel LECRENAIS.
Absents excusés : René ARRIGHI pouvoir à Christiane SOU, Rosiane COUDOUIN pouvoir à Valérie PIRRONE, Raymond RODRIGUEZ pouvoir à Gisèle SOU
Absent excusé : Jean-Louis GUIRAUD
Absent : Christian SCHMAUCH
Sauf indicationscontraire, les décisions sont prises à l'unanimité

Séance du 15 juillet 2008

Achat d'un lave vaisselle pour l'école
Valérie PIRRONE

Il a été convenu de changer le lave vaisselle de la cantine de l'école de Gauriac pour lequel il est impossible aujourd'hui de trouver des pièces de rechange. De plus cet appareil fait un bruit inquiétant depuis quelques semaines. Avant de se trouver dans une situation d'urgence, une consultation a été faite pour choisir un nouveau matériel.

Trois propositions :
- DURTEL (COLGED) 2 079 €HT
- CAMIF (WHIRPOOL) 1 990 € HT
- METRO (SILANOS) 1 910 € HT

Le lave vaisselle proposé par METRO est retenu en raison de la rapidité de chauffage de l'eau, de l'alimentation électrique en triphasé et de son coût.

Choix de l'entreprise pour les travaux de l'école

Jean-Louis GUIRAUD étant retenu sur la route Robert BALDÈS présente les 4 propositions concernant les travaux de remplacement des portes et fenêtres de l'École.
- Entreprise BERTIN 39 671,00 € HT (47 446,51 € TTC)
- BLAYE FERMETURES 27 125,00 € HT (32 441,50 € TTC)
- DYNAMIC PEINTURES 46 220,00 € HT (55 279,12 € TTC)
- NAZELLI Patrick 32 154,00€ HT (38 456,18 € TTC)

Jean-Christophe MARMEY qui suit également le dossier indique que les vitres sont en verre de sécurité, et que les finitions seront à la charge de la commune (raccords de plâtre et peinture). Toutes les portes ouvriront vers l'extérieur comme l'exige la réglementa-

tion. Les contrevents de la porte principale seront déposés. Le déblaiement du chantier est prévu dans le devis. Les travaux seront faits pendant les vacances d'été et terminés pour le 2 septembre 2008.

L'entreprise la moins disante BLAYE FERMETURES est retenue car la bonne qualité de son service n'est pas à mettre en cause.

Orage du 28 mai 2008 Demande d'aide exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire

Le plan de financement des travaux de réparation de voirie est le suivant :

DÉPENSES
VC 6 du Grillet 11 960 €
VC 19 du Lavoir 1 435,20 €
VC 4 de la Garenne 598 €
VC 8 de la Vierge 11 960 €
VC 17 Perrinque 1 435,20 €
Location pelle mécanique 2 392 €

RECETTES
DGE État (25% HT) 6 225 €
FDAVC Dprtmnt (35 % du HT) 8 715 €
Réserve parlementaire
(7,23% du HT) 1 800 €
Autofinancement 13 040,40 €

TOTAL TTC 29 780,40

Le Conseil décide de déposer une demande d'aide au titre de la réserve parlementaire.

Arrivée de J.-L. GUIRAUD 20h00

Bureau de poste
Robert BALDES

Le Directeur Départemental de la Poste, informe de travaux de modernisation du bureau dans le courant du second semestre 2008. Un courrier sera fait en remerciement.

Par contre le Maire vient d'être informé par une association du village, que l'obtention d'une carte bleue a nécessité le déplacement à BOURG de la Présidente et de la Trésorière pour constituer le dossier. Ce n'est pas ce qui est prévu. Il est convenu qu'une personne de la Banque Postale doit se déplacer régulièrement à Gauriac pour recevoir les clients. Pour une raison ou une autre, il semble que les clients soient invités à se déplacer à BOURG ou bien à BLAYE. Des démarches immobilières se font maintenant à BLAYE. Certains n'ont pas ou plus de véhicule. D'autres, quitte à se déplacer, préféreront changer de banque. Ces situations constituent des pertes d'activités considérables pour le bureau de GAURIAC. Robert BALDÈS fera part de ces disfonctionnements au Directeur Départemental dans un prochain courrier.

V. PIRRONE confirme qu'elle a dû se déplacer à BLAYE pour rencontrer un conseiller financier à propos d'un projet immobilier. De plus elle demande si la taxe professionnelle sera perçue par la commune si le projet de passage en Société Anonyme de la Poste se concrétise. Non, une éventuelle taxe professionnels sera perçue par le Communauté de Communes.

J.-M. ARRIVE trouve anormal que le propriétaire des bâtiments ne soit pas informé du détail des travaux envisagés. L'an dernier la commune a fait des travaux à la demande de la Direction de la Poste. Le montant annuel du loyer n'a pas couvert les frais supportés.

Commission communale des impôts directs
Christiane SOU

Il avait été proposé 24 contribuables au Directeur des services fiscaux. Aujourd'hui il nous communique la liste des 6 titulaires et 6 suppléants retenus pour siéger lors de la réunion qui a lieu une fois par an, en général au mois de mars.

Commissaires titulaires : René ARRIGHI, Jean-Marie ARRIVE, René BARRAU, Bernadette BEN LAHOUCINE, Marcelle BLANC, Joël BAYARD.

Commissaires suppléants : Lylia JOINAU, Jean-Louis LANGELOTTI, Jean-Christophe MARMEY,Marie-Noëlle MELI, Pierre Maurice MERLE, Françoise BOUNAUD.

Communications

J.-L. GUIRAUD informe les conseillers que M. BEAUDOUVI est intervenu pour le problème de climatisation à la salle polyvalente. D'autre part, il doit faire une proposition pour la pose de thermostats à l'école et à l'institut de beauté. **R. BALDÈS** précise que l'entreprise BEAUDOUVI préconise un contrat de maintenance pour la climatisation de la Gabare. Il est convenu que le Maire s'informe sur la législation en vigueur.

Pour le gymnase, n'ayant toujours pas de réponse de la part des assureurs ou des différents partenaires concernant le litige de la toiture, **J.-L. GUIRAUD** propose de ne plus attendre et de réparer les fuites. Il lui semble urgent de sécuriser au mieux cet édifice d'autant plus qu'une importante manifestation est prévue au mois de septembre pour le centenaire de l'USG. Le terrain serait glissant en cas de fortes pluies. Il est convenu de procéder dans un premier temps aux réparations urgentes. Dans un second temps une étude sur les différents points à revoir, toiture, éclairage, paratonnerre, chauffage ainsi que sur les différentes possibilités financières, commune, partenaires et utilisateurs, seront réalisées. Le dossier en cours pour malfaçons reste cependant engagé.

ETAT CIVIL
3E TRIMESTRE 2008

NAISSANCES

Mathilde, Zeynep, Gabi SANSIER
le 4 juillet à Bordeaux

MARIAGES

Ludivine Marie JOUIN
et
Cyril Antoine VRIGNON
le 19 juillet

65E ANNIVERSAIRE DE MARIAGE

Gaby Françoise FERRANDES
et
René Marcel AVARGUES
le 13 septembre

DÉCÈS

Jeanne Paule FASTENAKEL
le 15 août à Blaye

Solution de la charade

Fruit de la passion

Avec Culture et Loisirs
préparez les beaux jours

Dimanche 12 octobre de 10h00 à 18h00 38ème journée verte

Les pépiniéristes et amateurs proposeront un grand choix de plantes. Divers producteurs présenteront leurs productions.

Apportez vos surplus de végétaux, vous pourrez les troquer contre ceux qui vous font encore défaut.

Et Raymond le jardinier de Radio France Bleu Gironde, fidèle au poste, vous donnera conseils et astuces.

Pour le plaisir, crêpes, gâteaux, grillades, sandwiches et boissons seront à votre disposition au stand de restauration rapide et à la buvette une assiette d'huîtres saucisse vous attendra. Enfin, le jambon et de nombreux lots de végétaux seront tirés à la tombola en fin d'après midi.

Cet automne préparez le printemps et l'été prochain en venant sur le pré communal à Gauriac le 12 octobre prochain.

Bonne journée verte !

▼ ***Raymond le jardinier, de France bleu Gironde, prodiguant ses conseils aux jardiniers gauriacais lors d'une précédente Journée verte.***

Gymnastique

Les cours ont repris au préfabriqué

(derrière le gymnase)

Venez nous rejoindre le soir

- le mardi de 18H45 à 19H45 (monitrice Régine POUGET)
- le jeudi de 18H30à19h30 (monitrice Monique SANZ)

Le matin et après midi

1ère séance gratuite

- le mardi de 15H00 à 16H00 (monitrice Catherine MAGOT)
- le mercredi de 11H00 à 12H00 (monitrice Catherine MAGOT)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

- Claudette MASLIES au 05 57 64 95 70
- Marie-Pierre MORISSET au 05 57 68 34 19

Impressions de vacances

Après les promenades de l'été dans les environs…

Un bouquetin parmi les gravures de Pair non Pair
Philippe Berthé / © CMN Paris

PRIGNAC ET MARCAMPS

◄ La grotte de Pair Non Pair

Ces cavernes préhistoriques, creusées par le temps dans les pentes calcaires d'un vallon du Moron ne prétendent pas rivaliser avec LASCAUX (sur lesquelles elles ont cependant le privilège de l'âge) mais elles se défendent bien : gravures aurignaciennes (âge de la pierre taillée) représentant mammouths, bouquetins, bison et un fin cheval à tête retournée…

Une visite guidée est possible (sur demande une semaine à l'avance) au tel :05-57-68-33-40

Le bâtiment d'accueil comporte quelques vitrines **d'exposition, des livres de spécialistes…**

Jeannine POUILHE

VILLENEUVE (Roque de Thau)

C'est une agréable surprise de voir le travail d'un jeune architecte, Julien GADRAT, pour 5e fenêtre sur l'estuaire ; cette estacade sur le fleuve offre une vue panoramique : île du Nord, bec d'Ambès, Pauillac, bateaux de passage et couchers de soleil grandioses…

Fenêtre sur l'estuaire ►

Le ponton, long de 23 mètres, s'avance sur l'estuaire et offre un point de vue unique. Dédié aux poissons et aux hommes, il relate, sur ses appuis, l'histoire de la pêche et présente les différentes espèces de l'estuaire.

C'est grâce à la communauté des communes de Bourg que cette œuvre a pu être réalisée. Elle sera un rendez-vous incontournable pour les touristes, mais aussi pour les pêcheurs

Tout
sur Gauriac
www.gauriac.fr

Détente

Page proposée par Bernard CHERY

Les petites phrases qui ont fait l'histoire de France

« Ultima ratio regum»

La dernière raison des rois est le canon

Cette manière d'exprimer que la force triomphe en dernier ressort de ceux dont on n'a pas réussi à vaincre la résistance, était une des maximes adoptées par la cardinal de Richelieu qui l'avait même fait graver sur des pièces d'artillerie. Il la tenait de Francisco Ximenes, régent des royaumes d'Aragon et de Castille. Pour assurer le trône à l'archiduc Charles, ce régent manda auprès de ce dernier son puîné *(frère cadet)* qui avait la faveur des nobles comme des gens du peuple. Sous prétexte de veiller à sa sécurité, il changea les officiers qui composaient sa maison. Quelques seigneurs favorables à Ferdinand ayant demandé à Ximenes les raisons de ses actes d'autorité, le régent les amena sur un balcon, leur montra les détachements de la milice bourgeoise qu'il avait crée, ordonna le tir d'une salve d'artillerie et leur dit : *« Voilà la dernière raison du roi ! »*

Une autre devise chère à Richelieu était une autruche avec cette inscription : « Il n'est rien de si dur que le courage ne digère. »

À la duchesse d'Ayguillon comme à tous ceux qui sollicitaient la grâce de l'abbé de Saint-Cyran, arrêté pour jansénisme en 1638, Richelieu répondit : « Si on avait fait enfermer Luther et Calvin, on aurait épargné bien des troubles et bien du sang en Europe ! ».

D'après *Petites ignorances historiques et littéraires*

Dicton

En Octobre, il faut que l'homme vite s'habille quand le mûrier se déshabille.

Charade

Mon 1er se mange au dessert
Mon 2ème est juste après le un
Mon 3ème est une note de musique
Mon 4ème est quand on aime beaucoup
Mon tout est un fruit exotique

Solution en page 12.

Des trucs

Proposés par Jeannine POUILHE

- Mettez un petit suisse ou un yaourt dans un poulet à rôtir ; il sera beaucoup plus moelleux.
- Une autre fois, farcissez votre poulet avec des croûtons de pain frottés à l'ail, un peu de beurre et du thym.
- Des yaourts toujours frais. Vous avez profité d'une promotion et acheté des yaourts par douzaine. La date limite de consommation approche et vous n'avez pas envie d'en manger matin midi et soir. Ils se conserveront très bien au congélateur. Dégustez les ensuite mixés avec des fruits frais.

La fable de La Fontaine revisitée

Le corbeau et le renard

Un pugnouf de corbac, sur un touffu paumé,
s'envoyait par la tranche, un coulant barraqué.
Un goupillé d'rocneau qui n'avait pas clappé
se radina lousdé pour le baratiner :
« Hé ! mon pote le corbac, je n'avais pas gaffé
que t'étais si chouette et si bien balancé.
Si tu pousses ta gueulante aussi bien que t'es fringué,
t'es l'caïd des mecs de ce bled ! »
Le corbac pas mariole, lui lâcha le coulant sur la fiole.
Mort alitée :
Tous c'qui reste au plumard
C'est d'faire gaffe
aux combinards et s'tenir peinard.

À la bibliothèque

Prêt de livres gratuit
Ouverte le mardi de 16 h 30 à 19 h 00
dans l'enceinte de l'école.

L'équipe de la bibliothèque remercie les généreux donateurs qui sont de plus en plus nombreux.

Il est recommandé de n'offrir que des livres en bon état. Ceux qui sont tâchés, jaunis ou déchirés terminent leur vie dans une poche jaune à destination du centre de recyclage des déchets, ce que chacun peut réaliser lui même. Les encyclopédies ne sont pas acceptées.

Disponible à la bibliothèque

Le vent de l'aube

Roman de Françoise BOURDON
aux Presses de la Cité (2001)

Au début du XXe siècle, NEVART, jeune Arménienne, trouve refuge en Provence, mais l'amour et la guerre vont précipiter son destin vers le drame.

Marquée à jamais par la tragédie qui a anéanti son peuple et sa famille, en 1915, NEVART, 17 ans arrive à Marseille, seule et bien déterminée à vivre. Elle est rapidement recrutée pour travailler dans une usine de moulinage de soie, dans la Drôme. Là, la jeune femme découvre la lavande et entreprend de la cultiver sur un lopin de terre caillouteuse. À force de ténacité, de courage, elle réalise son rêve. C'est l'âge d'or de la lavande.

Mais, en 1935, la situation devient préoccupante ; Éric SCHWABELE, écrivain juif allemand, fait son apparition au village. Entre NEVART et lui, c'est l'amour fou, irrésistible et dangereux, à l'approche de la guerre.

Françoise BOURDON décrit la survie miraculeuse d'une femme meurtrie,à travers l'attachement profond qui la lie à sa terre d'adoption, la Provence, ici merveilleusement célébrée au fil des pages.

Françoise BOURDON est née dans les Ardennes. Ancien professeur d'économie, elle s'est reconvertie avec bonheur dans le roman, décrivant pour « Terres de France » l'histoire, la culture et le patrimoine Ardennais.

Jeannine POUILHE

L'école primaire de Gauriac en 1847 et 1848

Nous sommes en 1847, le 10 mai précisément. À la veille de la révolution de 1848 et de la proclamation de la République.

Quelques 17 années plus tôt, la révolution de 1830 avait mis fin à la Restauration, et avait institué la monarchie de Juillet. Poussés par des sociétés secrètes, des ouvriers, des étudiants, des employés avaient dressé des barricades dans les quartiers Est de Paris. Le pays avait suivi la révolution parisienne, et le 9 août, Louis-Philippe 1er fut proclamé « roi des Français ». S'ensuivirent quelques changements notables, comme la suppression de la religion d'État (la religion catholique se réduisant à la religion « professée par la majorité des Français »), et l'abolition de la censure. Cette révolution confirma la victoire de la bourgeoisie libérale sur l'aristocratie et le clergé.

D'octobre 1840 à la fin du régime, Guizot fut le principal ministre. Sa loi du 28 juin 1833 *(voir encadré page suivante)* sur l'instruction primaire, fixa les bases organisationnelles de l'enseignement des écoles primaires : coexistence des écoles primaires publiques et privées, détermination du recrutement, des tâches d'enseignement et des conditions de traitement des instituteurs.

►►►

▲L'école, telle que la connaissons aujourd'hui, est ici photographiée au début du XXe siècle.
Ce bâtiment n'existait pas en 1833, il a été construit quelques années plus tard, non sans quelques atermoiements. En effet le Maire de l'époque s'y était, un temps, opposé. La classe avait lieu dans l'une des pièces du logement mis à disposition de l'instituteur.

◄◄◄

En ce 10 mai 1847 la municipalité de Gauriac, réunie en conseil, prend acte de cette loi et voici comment elle la concrétise

*« **Considérant que le chiffre de deux francs n'est pas en harmonie avec les habitudes de la commune ; que sa population aisée est adonnée à la marine** (limitée à celle de la marine marchande)**, et ses exigences pour le degré d'instruction de ses enfants** [...] **délibère que le taux de la rétribution mensuelle à payer à l'instituteur primaire communal, par les parents des enfants qui fréquenteront son école pendant l'année scolaire 1847-1848 est fixé ainsi qu'il doit savoir :***

- ***pour les enfants qui n'apprennent qu'à lire un franc cinquante centimes***
- ***pour ceux qui apprennent à lire et à écrire deux francs***
- ***pour ceux qui en outre apprennent la grammaire et l'arithmétique raisonnée trois francs*** *».*

Durant la monarchie de Juillet, les aspirations démocratiques et l'idée républicaine prennent de l'ampleur. En février, la révolution éclate à Paris, et Louis-Philippe abdique. « L'esprit de 48 » se veut généreux pour le Peuple souffrant, fraternel et romantique (Lamartine est le ministre le plus illustre du gouvernement provisoire constitué). Le corps électoral est porté à 9 395 000 électeurs, on proclame la liberté de presse et de réunion, on abolit la peine de mort et l'esclavage dans les colonies. On instaure de plus le droit au travail et l'on crée les Ateliers Nationaux (pour procurer du travail aux ouvriers chômeurs parisiens). Le 23 avril 1848 ont lieu les premières élections au suffrage universel, et ce sont les républicains modérés qui empochent la victoire.

Mais les faillites, la misère conduisent à fermer très vite les ateliers nationaux, une guerre civile sanglante fait suite, et la République devient rapidement réactionnaire, rejetant le mouvement ouvrier dans l'opposition. La Constitution est votée le 4 novembre 1848, et les députés refusent d'y inscrire le droit au travail et à l'instruction. En décembre sera élu Louis Napoléon Bonaparte, le neveu de Napoléon 1er, qui rétablira l'Empire en 1852.

L'esprit de 48 perdure plus longuement en province qu'à Paris, et c'est ainsi que l'on peut entendre, le 13 mai 1848, le conseil municipal arrêter ***« définitivement la liste des enfants qui par leur position doivent recevoir gratuitement l'instruction primaire pour l'année scolaire 1848-1849 dans les écoles publiques communales ». S'en suit la liste de 28 enfants.***

Il est amusant de voir se répondre les contextes nationaux et locaux de la sorte, et de voir comment les contenus d'enseignement étaient perçus (apprendre à lire n'est-il pas inextricablement lié à l'apprentissage de l'écriture ?).

Sandrine NUEL

Cette mise en rapport a pu être faite grâce à Christiane SOU, dont le regard aiguisé a su relever la notabilité de quelques procès-verbaux de conseils

La loi du 28 juin 1833 (extraits)

TITRE PREMIER – DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE ET DE SON OBJET

ART. 1er — De l'instruction primaire et de son objet.

L'instruction primaire et élémentaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et des mesures [...].

ART. 3 . - L'instruction primaire est privée ou publique.

TITRE II – DES ECOLES PRIMAIRES PRIVEES

ART. 4 — Tout individu âgé de dix-huit ans accomplis pourra exercer la profession d'instituteur primaire et diriger tout établissement quelconque d'instruction primaire sans autres conditions que de présenter préalablement au maire de la commune où il voudra tenir école :

1° Un brevet de capacité obtenu, après examen, selon le degré de l'école qu'il veut établir ;

2° Un certificat constatant que l'impétrant est digne, par sa moralité, de se livrer à l'enseignement. Ce certificat sera délivré, sur l'attestation de trois conseillers municipaux, par le maire de la commune, ou de chacune des communes où il aura résidé depuis trois ans [...].

TITRE III – DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES

ART. 8 — Les écoles primaires publiques sont celles qu'entretiennent, en tout ou en partie, les communes, les départements ou l'État.

ART. 9 —Toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire [...].

ART. 12 — Il sera fourni à tout instituteur communal :

1° Un local convenablement disposé, tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir les élèves.

2° Un traitement fixe, qui ne pourra être moindre de deux cents francs pour une école primaire élémentaire, et quatre cents francs pour une école primaire supérieure.[...]

ART. 14 — Indépendamment du traitement fixe, l'instituteur communal recevra une rétribution mensuelle dont le taux sera réglé par le conseil municipal.

La chronique de Cascaillou

Gauriac et son Patrimoine

Dans le dernier numéro j'ai écris quelques lignes sur la maison du maréchal ferrant. Cette bâtisse date bien du XIXe siècle. Il était de coutume d'orner la façade d'éléments sculptés faisant référence à son métier. C'est ainsi pour cette maison la tête de cheval, comme pour celle d'un tonnelier figurerait une barrique ou pour les chais comme à Bordeaux figurent des Bacchus chargés de feuilles de vigne et grappes de raisins. Revenons à Gauriac où l'un des frères Girons pratiquait la maréchalerie et l'autre frère faisait de même à Bourg. Si vous voyez sur la façade de certaines habitations ancrés dans le mur des anneaux c'est que les chevaux y faisaient une halte. Savez vous que les Romains ont foulé le sol de Gauriac ont extrait la pierre du village et l'ont baptisé Gaviriacus du nom de la villa Gallo Romaine.

L'habitat troglodyte existe aussi à Gauriac dès le XVe siècle les marins et les carriers y habitent prenant la place des morceaux de pierre extraits de la pour construire Bordeaux. Ces trous de carrière serviront d'habitations jusqu'au XIXe siècle, au moins tous ceux qui ne sont plus exploités à l'époque. Beaucoup d'ouvriers ont laissé des traces dans les carrières souterraines soit par les dessins représentant leur métier ou le mode de transport de la pierre qu'ils extrayaient, les bateaux, les gabares remontant l'estuaire. Ces dessins même figés dans l'éternité font aussi partie du patrimoine de Gauriac.

Extrait du livre Patrimoine des communes de Gironde.

L'agenda de Gauriac

Mise à jour permanente sur www.gauriac.fr

Octobre 2008

Lundi 6	Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Samedi 11	Sortie nature : La corniche de l'estuaire, habitat troglodytique à Gauriac (Conservatoire de l'estuaire)
Samedi 11	Sortie histoire à Bidache : carrières, château, village (15€) Renseignements 05 57 64 91 83 (Cercle historique des Pays de Bourg)
Dimanche 12	Journée verte d'automne (Culture et Loisirs)
Samedi 18	Concours de belote (Comité des fêtes Section belote)
Lundi 20	Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Samedi 25	Soirée Loto à la Gabare (Comité des fêtes)
Dimanche 26	Passage à l'heure d'hiver (dernier dimanche d'octobre) Retardez vos horloges d'une heure.

Novembre 2008

Lundi 3	Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Mardi 11	Cérémonie au Monument aux morts à 11h30
Samedi 15	Concours de belote (Comité des fêtes Section belote)
Lundi 17	Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Vendredi 28	Collecte de la banque alimentaire
Samedi 29	Collecte de la banque alimentaire Supermarché Champion à Bourg
Dimanche 30	Foire de la Ste Catherine à Blaye

Décembre 2008

Lundi 1	Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Samedi 6	Conférence sur les ours des cavernes préhistoriques D. Arnaud (Cercle historique des Pays de Bourg) Renseignements 05 57 64 91 83
Samedi 6	Livres en Citadelle à Blaye
Dimanche 7	Livres en Citadelle à Blaye
Dimanche 7	Marché de Noël - La Gabare (Culture et Loisirs)
Dimanche 14	Noël des écoles - La Gabare (Écho des parents)
Lundi 15	Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Samedi 20	Concours de belote (Comité des fêtes Section belote)
Lundi 29	Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Mercredi 31	Réveillons de la Sain Sylvestre - (Comité des fêtes)

Janvier 2009

Lundi 12	Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Samedi 17	Concours de belote (Comité des fêtes Section belote)
Samedi 24 à	Conférence sur habitations troglodytes, risques naturels liés la pierre - V. Peromas (Cercle historique des Pays de Bourg) - Renseignements 05 57 64 91 83
Lundi 26	Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)